

# RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA BOUTIQUE

---

## La Boutique accueille qui ?

---

Dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale (Intégrant le droit des usagers) et du décret du 2 janvier 2006 sur les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD), la Boutique accueille toute personne usager de drogues:

- L'accueil, l'accompagnement et les consultations sont gratuits.
- La confidentialité des soins est assurée à chacun. Si la personne le demande, elle est accueillie sous couvert de l'anonymat.

La Boutique développe attention particulière auprès des personnes :

- En situation de vulnérabilité (En grande précarité, dans l'errance,...).
- Présentant toute addiction (Dont aux substances psychoactives réglementées.).

## Comment êtes-vous accueilli ?

---

L'accueil a lieu sans rendez-vous dans les locaux de la Boutique à l'Espace Solidarité ou dans les locaux du Pélican.

L'accueil est individuel ou collectif.

### **Au sein de l'Espace Solidarité.**

La Boutique est située au 1er étage de l'Espace Solidarité, qui est lui-même soumis à son propre règlement de fonctionnement. Les permanences ont lieu de 13h30 à 15h30, le lundi, mardi, jeudi, vendredi.

## Dans les locaux du Pélican.

La Boutique est ouverte chaque après-midi, de 15H30 à 17H30, au 1<sup>er</sup> étage du Pélican, dans un bureau sur le palier, à côté du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

## Les règles communes à la Boutique

---

Comme dans tout service ouvert au public, l'usage d'alcool, de tabac ou de toute autre substance est interdit dans nos locaux.

Nous bannissons toute forme de violence (physique / verbale...) qui entraîne l'impossibilité immédiate pour notre part de continuer à vous recevoir.

Les animaux de compagnie attendent leur maître, à l'emplacement désigné.

## Ce que nous vous proposons

---

Un accueil individuel et collectif, des informations, des conseils personnalisés.

Une mise à disposition gratuite de matériel de prévention des infections :

- Matériel pour l'injection.
- Matériel pour le sniff.
- Préservatifs masculins et féminins.
- Flyers sur les substances et la réduction des risques.
- Un programme d'échange de seringues.
- ....

Un accompagnement et un soutien :

- Dans l'accès aux soins.
- Dans l'accès aux droits, au logement et à l'insertion ou la réinsertion professionnelle.
- Avec les différentes structures, en interface et en médiation.
- .....

Un aller vers

- Travail de rue.
- Visite à domicile.
- Interventions sur des évènements festifs.
- .....